

ACTU FORMATION

... POUR VOUS FORMER ET VOUS INFORMER

La CPNF (commission paritaire nationale sur la formation) se réunit chaque mois pour échanger sur le plan de formation annuel et entre autre sur chaque fiche de formation.

En janvier, la CFTC a formulé des alertes :

Autodiagnostic : La direction impose des résultats à un auto diagnostic pour suivre une formation !

Sur certaines capsules digitales notamment GDD, on voit apparaître dans les prérequis, « avoir obtenu une note d'au-moins 61% à l'autodiag » !

Nous n'en avons pas été informé dans le cadre de cette instance, d'autant plus, que l'autodiagnostic ne revêt pas un caractère obligatoire. De ce fait, les agents qui n'ont pas fait l'autodiagnostic ou qui n'ont pas souhaité le faire, se sentent pénalisés car ils ne peuvent accéder à la formation.

La direction répond que ces capsules sont des mini formations, en réponse justement à des besoins de compléments de connaissances mise en évidence par l'autodiag.

La CFTC s'est opposée à l'ajout de ce pré requis.

La formation, axe essentiel du développement de compétences !

Psychologues du travail

La CFTC EMPLOI demande des formations spécifiques pour les psychologues du travail en terme d'enrichissement des connaissances sur des champs cliniques au regard des publics qu'ils rencontrent depuis le COVID et en perspective des publics que France Travail vont suivre.

La direction répond que **cette question est à l'étude** au niveau de la filière et de l'évolution du métier de psychologue de travail pour le 2ème semestre 2024 À suivre...

La CFTC toujours constructive !

Contact

syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr



cftcemploi